

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 24 juin 2016

1^{ère} Commission
N° CG-2016-3-1-5

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2016

Résumé : La décision modificative n°1 constitue la première adaptation du budget primitif par l'affectation définitive du résultat cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2015, ainsi que par l'adoption de nouvelles inscriptions.

Ce projet de DM1 2016 vise essentiellement à ajuster les ouvertures de crédits aux besoins réels de l'exercice 2016.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 11,205 M€ et les recettes de la même section de 11,156 M€, le solde (0,05 M€) étant affecté à la couverture de la charge d'amortissement.

Concernant l'investissement, les dépenses et les recettes augmentent de 9,119 M€, intégrant une diminution de l'emprunt de 20 M€ à 19,5 M€.

Ainsi abondé, le budget 2016 est porté à 872,325 M€ (contre 874,412 M€ au budget primitif).

DECISION MODIFICATIVE N° 1

SOMMAIRE

I.	Bilan chiffré des propositions	p. 3-4
	A. La section de fonctionnement	p. 3
	B. La section d'investissement	p. 4
II.	L'affectation du résultat	p. 5
III.	Dispositions diverses	p 5

I. BILAN CHIFFRE DES PROPOSITIONS

A. La section de fonctionnement

	Dépenses	Montant
<u>Dépenses nouvelles</u>		+850 938,34
Réajustement de la subvention à l'OLCA		+6 500,00
Frais de dissolution de la SEM de la MAP		+40 000,00
Réalisation de travaux confiée aux ateliers départementaux (7 rue Bruat - COLMAR)		+20 000,00
Règlement des primes d'assurances Auto		+180 000,00
Transport des MIE - ajustement au réel		+6 000,00
Enfance - remboursement de placements institutionnels hors département		+300 000,00
PMI - subvention à l'association Enfance Plurielle 68 non prévue au budget		+30 000,00
Règlement de la subvention 2015 à l'ORCA - suite à réception des justificatifs		+14 438,34
Majeurs vulnérables - suite à modification du système de financement prévue en loi de finances 2016		+4 000,00
PCH + 20 ans - règlement de prestations 2015		+215 000,00
PCH - 20 ans		+25 000,00
PH - remboursements aux autres départements		+10 000,00
<u>Dépenses minorées</u>		-19 095,56
Marché MASP - ajustement en fonction des factures réceptionnées		-9 595,56
Aide sociale à l'hébergement PA		-9 500,00
<u>Dépenses compensées</u>		+2 004 444,00
Loi sur le vieillissement - nouvelles notifications CNSA		+1 934 242,00
Participation CNSA à la MDPH - suite à notification		+62 202,00
Annulation de titres et réémission à l'encontre de tiers différents		+20 180,00
Virement à la DSI - optimisation du site internet de gestion des cartes de transports scolaires		-12 180,00
	Total dépenses de fonctionnement	+2 836 286,78
Mouvement d'écritures compensées		-14 042 000,00
	Total	-11 205 713,22
	Recettes	Montant
<u>Recettes complémentaires</u>		+1 483 408,86
Participation des archives départementales des Vosges - colloque Guerre de montagne 1914-1918		+6 000,00
Enfance - annulation de mandats sur exercices antérieurs		+9 000,00
Récupération indus RSA		+50 000,00
Réajustement des recettes FSE insertion professionnelle - suite à notification		+55 389,86
Participation CNSA - APA - suite à notification		+545 650,00
Remboursement dépenses APA pour 3 bénéficiaires de nationalité suisse		+6 017,00
Recettes MDPH - ajustement		+384,00
Réajustement de l'IFER - suite à notification		+37 006,00
Réajustement DGF - suite à notification		+316 905,00
Réajustement des allocations compensatrices - suite à notification		+304 558,00
Reprise sur provision au titre du RSA		+133 958,00
Rôles supplémentaires de taxe foncière		+18 541,00
<u>Recettes minorées</u>		-613 590,08
Ajustement CVAE		-613 590,08
<u>Recettes compensées</u>		+2 016 444,00
Loi sur le vieillissement - nouvelles notifications CNSA (même montant en dépense)		+1 934 242,00
Reversement de la participation CNSA à la MDPH - suite à notification (même montant en dépense)		+62 202,00
Réémission de titres à des tiers différents (même montant en dépense)		+20 000,00
	Total recettes de fonctionnement	+2 886 262,78
Mouvement d'écritures compensées		-14 042 000,00
	Total	-11 155 737,22
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (réel)	+49 976,00
	Opérations pour ordre	-49 976,00
	TOTAL	0

B. La section d'investissement

Dépenses	Montant
<u>Dépenses nouvelles</u>	+1 381 240,00
Renouveau du matériel de sécurisation - VTT - Syndicat Mixte du Lac Blanc	+20 000,00
Participation au PPRT - suite à demande de délaissement	+80 000,00
Virement de crédits - travaux confiés aux ateliers départementaux (7 rue Bruat - COLMAR)	-20 000,00
Opération de réhabilitation thermique - Saint Louis Habitat	+111 000,00
Refonte du DOVH - besoin de signalisation verticale pour les routes non traitées en hiver	+120 000,00
Travaux sur RD - opération d'accès à l'usine Constellium à Biesheim	+300 000,00
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - dépense budgétée en 2015, facture réceptionnée en 2016	+32 000,00
Déviations de Ballersdorf - financement d'études menées par GRT Gaz	+40 000,00
Liaison A35/RD 18 à hauteur de Rouffach - réévaluation de certaines prestations de l'opération	+250 000,00
Opération du carrefour SNCF à Riedisheim - accélération suite aux créneaux d'intervention définis par SNCF	+250 000,00
Déviations de Retzwiller - règlement partiel des réclamations en cours	+110 000,00
Annulation de titres - suite à contentieux	+82 000,00
Ajustement divers - routes	+6 240,00
<u>Dépenses minorées</u>	-832 272,00
Optimisation du budget "signalisation horizontale"	-40 000,00
Décalage sur l'opération d'aménagement routier du CIS de Cernay Wittelsheim	-140 000,00
Réajustement de l'enveloppe sur l'opération du giratoire EAP à Saint Louis	-200 000,00
Optimisation des crédits sur diverses petites opérations	-45 000,00
Décalage de l'opération sur l'itinéraire cyclable Bartenheim - Blotzheim	-120 000,00
Passerelle A35 à Rixheim - plus aucun solde de marché n'est à prévoir en 2016	-60 000,00
Décalage de l'opération de desserte du Technoport - mise au point montage juridique et financier	-150 000,00
Déviations d'Aspach - réévaluation de certaines prestations	-40 000,00
Réajustement de la prévision pour les prêts au personnel	-6 250,00
Ajustements sur différentes opérations informatiques	-31 022,00
<u>Dépenses compensées</u>	+69 758,00
Dépenses imprévues	+57 578,00
Virement de la DRT - optimisation du site internet de gestion des cartes de transports scolaires	+12 180,00
Total dépenses d'investissement	+618 726,00
Mouvement d'écritures compensées	+8 500 000,00
Total	+9 118 726,00
Recettes	Montant
<u>Recettes complémentaires</u>	+1 291 000,00
Vente de l'ancienne sous-préfecture de Guebwiller	+955 000,00
Recette de l'Etat - opération de Rouffach	+159 000,00
Réémission d'un titre de recette de 2011- suite à contentieux	+77 000,00
Participation 2016 de l'entreprise Constellium - opération d'aménagement du carrefour d'accès	+100 000,00
<u>Recettes minorées</u>	-722 250,00
Ajustement des recettes suite à la réévaluation des opérations du CIS de Cernay et de l'EAP à Saint Louis	-210 000,00
Réajustement en fonctions de l'avancement des opérations d'aménagement des pistes cyclables	-6 000,00
Recours à l'emprunt	-500 000,00
Ajustement de la prévision pour les prêts au personnel	-6 250,00
Total des recettes d'investissement	+568 750,00
Mouvement d'écritures compensées	+8 500 000,00
Total	+9 068 750,00
Déficit d'investissement (réel)	-49 976,00
Opérations pour ordre	+49 976,00
TOTAL	0

II. L'AFFECTATION DU RESULTAT

Les inscriptions budgétaires relatives à l'affectation du résultat 2015 ayant déjà été prévues, de manière provisoire, dans le cadre du budget primitif 2016, il convient désormais d'en confirmer le principe et les montants.

Ainsi, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, qui s'élève à 75 445 928,24 €, est affecté de manière définitive à la couverture du besoin de financement 2015 de la section d'investissement à hauteur de 46 015 637,37 € (nature 1068).

Le solde de fonctionnement, soit 29 430 290,87 €, étant inscrit en section d'investissement pour 20 M€ (nature 1068) et en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 9 430 290,87 (nature 002).

III. DISPOSITIONS DIVERSES

Au titre de la politique culturelle, il est demandé de déroger, pour trois dossiers, au règlement financier adopté le 16 avril 2015.

S'agissant d'abord de l'association du Groupement des Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM) de Guebwiller, laquelle est appelée à reprendre temporairement l'activité liée à la gestion du calcul et de l'édition des bulletins de paies des écoles de musique (qui ne peuvent plus accéder à ce service assuré précédemment par le CDMC), il est proposé de soumettre prochainement à la Commission Permanente une subvention exceptionnelle couvrant les activités de 2016 à 2018.

Afin de permettre le versement de la part 2016 dès la signature de la convention correspondante, il est proposé de déroger à l'article 7.1.1.2.2 de la deuxième partie et autoriser le versement avant la production du bilan et compte de résultat.

Concernant ensuite l'association pour la Gestion et l'animation du parc textile de Wesserling, deux conventions seront soumises au vote lors d'une prochaine Commission Permanente.

En complément du bail emphytéotique, une convention d'une durée de 18 ans, soit de 2016 à 2033, fixera les modalités des subventions annuelles destinées au financement des dépenses d'investissement qui seront réalisées par l'association sur ce site.

Une deuxième convention, d'une durée de trois ans, fixera quant à elle les modalités liées aux travaux à réaliser par cette association sur le château de Wesserling.

Il est proposé, en dérogation à la deuxième partie du règlement financier, que ces paiements interviendront de la manière suivante, à savoir :

- 1^{er} versement : une avance de 35% à l'issue du vote de la subvention,
- 2^{ème} versement : 35% sur présentation des justificatifs à hauteur de 70%,
- 3^{ème} versement : le solde, soit 30%, sur présentation des justificatifs des travaux de l'année concernée.

Par ailleurs, confronté à un nombre inédit de demandes de mise en place de transports scolaires pour des nouveaux regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), il est proposé, afin de ne pas obérer leur création tout en maîtrisant l'évolution de l'enveloppe budgétaire consacrée à cette aide, de porter le taux d'intervention du département pour tous les RPI de 70% à 66% à compter de la rentrée 2016.

*

* *

- ☞ constater l'excédent de fonctionnement cumulé 2015 d'un montant 75 445 928,24 €,
- ☞ affecter définitivement une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 46 015 637,37 € (nature 1068)
- ☞ affecter définitivement le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 29 430 290,87 €, en section d'investissement pour 20 M€ (nature 1068) et en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 9 430 290,87 (nature 002).
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM1 à -2 086 987,22 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 872 325 088,09 €,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM1 à 759 020,74 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 4 928 653,74 €,
- ☞ autoriser la reprise de la provision relative aux indus RSA à hauteur de 133 958 € correspondant aux créances admises en non valeur dès lors que celle-ci deviendra sans objet,
- ☞ autoriser, pour l'association du Groupement des Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM) de Guebwiller, en dérogation du règlement financier, le versement de la part 2016 avant la production du bilan et compte de résultat, dès signature de la convention afférente,
- ☞ fixer, pour l'association de Gestion et d'animation du parc textile de Wesserling, en dérogation de la deuxième partie du règlement financier, les modalités de versement des subventions à allouer dans le cadre de la convention pluriannuelle 2016 à 2033 pour le soutien au site patrimonial textile de Wesserling et de la convention pluriannuelle pour les travaux sur le château de la manière suivante, à savoir :
 - 1^{er} versement : une avance de 35% à l'issue du vote de la subvention,
 - 2^{ème} versement : 35% sur présentation des justificatifs à hauteur de 70%,
 - 3^{ème} versement : le solde, soit 30%, sur présentation des justificatifs des travaux de l'année concernée.
- ☞ porter le taux d'intervention du Département pour tous les RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux) de 70% à 66% à compter de la rentrée 2016, dans le cadre d'une enveloppe fermée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN